

centre d'études  
et de recherches  
sur les qualifications

formation - QUALIFICATION - emploi

DOCUMENT N° 19



DEVENIR PROFESSIONNEL DES ETUDIANTS  
A LA SORTIE DES UNIVERSITES

Premiers résultats d'enquêtes expérimentales

Décembre 1973

RECHERCHES  
ATIONS  
céc. B.P. 18.92 VANVES



**DEVENIR PROFESSIONNEL DES ETUDIANTS  
A LA SORTIE DES UNIVERSITES**

**Premiers résultats d'enquêtes expérimentales**

**Décembre 1973**

Les documents de travail correspondent à une étape intermédiaire dans la réalisation d'une étude et, de ce fait ne font l'objet que d'une diffusion restreinte.

## S O M M A I R E

|   |    |
|---|----|
| I - LES OBJECTIFS .....   | 3  |
| II - LES RESULTATS D'ENQUETES EXPERIMENTALES .....  | 4  |
| 1 - La population étudiante sortie des universités de Besançon,<br>Grenoble II, Grenoble III, ParisX, Rennes I, Toulouse II et<br>Tours ..... | 4  |
| 1.1 - Le flux de sortie .....   | 4  |
| 1.2 - La répartition par niveau de sortie .....   | 5  |
| 1.3 - L'origine sociale des étudiants .....   | 5  |
| 1.4 - L'activité professionnelle pendant les études universitaires  | 6  |
| 1.5 - L'origine scolaire .....  | 6  |
| 2 - L'activité professionnelle .....  | 7  |
| 2.1 - La situation des anciens étudiants à la sortie de l'univer-<br>sité .....   | 7  |
| 2.1.1 - Les étudiants n'ayant pas exercé une activité ..  | 7  |
| 2.1.2 - Les étudiants ayant continué à travailler chez<br>le même employeur après leur sortie de l'uni-<br>versité .....                      | 8  |
| 2.1.3 - Les étudiants ayant cherché un emploi à la sortie<br>de l'université .....  | 9  |
| 2.2 - La recherche d'emploi .....   | 9  |
| 2.2.1 - Temps de recherche d'un emploi .....  | 9  |
| 2.2.2 - Mode d'obtention de l'emploi .....  | 10 |
| 2.3 - Le secteur d'activité de l'employeur .....  | 10 |
| 2.3.1 - Les littéraires .....   | 10 |
| 2.3.2 - Les diplômés en sciences humaines .....   | 10 |
| 2.3.3 - Les diplômés en droit .....   | 11 |
| 2.3.4 - Les diplômés en Sciences économiques .....  | 11 |
| 2.3.5 - Les scientifiques .....   | 11 |
| 2.4 - Le type de fonction occupée .....   | 12 |
| 2.5 - Le statut de l'employeur .....  | 13 |
| 2.6 - La taille de l'entreprise .....   | 14 |
| 2.7 - Les revenus .....   | 14 |

|  |    |
|--|----|
| 3 - Jugements sur l'emploi .....                   | 16 |
| 4 - Jugements sur la formation .....               | 17 |
| 4.1 - Correspondance formation-emploi.....         | 17 |
| 4.2 - Satisfaction au regard de la formation ..... | 18 |
| 4.3 - Appréciation sur la formation .....          | 19 |
| 4.4 - Formation complémentaire .....               | 19 |
| 4.4.1 - Buts de la formation complémentaire .....  | 19 |
| 4.4.2 - Types de formation complémentaire .....    | 20 |
| CONCLUSION .....                                   | 21 |

## I - LES OBJECTIFS

Le Centre d'études et de recherches sur les qualifications a reçu la mission d'étudier l'utilisation des qualifications acquises, dans la vie professionnelle, et l'adaptation des formations à l'évolution de l'emploi.

Dans cette perspective, la démarche méthodologique du Centre a utilisé dans un premier temps trois approches destinées à cerner les liaisons entre la formation et l'emploi et à préciser la notion de qualification (1) :

- appréhender les processus d'évolution des qualifications,
- observer les modalités d'accès aux emplois des jeunes sortis de l'appareil de formation,
- analyser le contenu des fonctions professionnelles et des formations.

Dans le cadre de la seconde de ces approches, le CEREQ a entrepris l'étude des conditions d'accès à l'emploi des étudiants sortis des universités.

En liaison avec les Présidents d'universités et la direction des enseignements supérieurs, le principe d'une enquête nationale auprès d'un échantillon représentatif d'étudiants a ainsi été retenu et décidé par la conférence des Présidents d'universités réunis en mars 1972, et inscrit dans le programme d'activité du Centre.

Mais, en raison du manque d'informations existantes et de l'importance d'une telle enquête, une étude expérimentale destinée à préciser les méthodes, l'organisation et les moyens nécessaires a été effectuée simultanément, en étroite collaboration avec six universités volontaires (2). Cette investigation, menée directement par ces universités, à partir d'une méthode définie en commun avec le CEREQ, a porté sur la totalité des étudiants sortis de ces établissements en 1970, qu'ils aient ou non obtenu un diplôme supérieur.

- 
- (1) Note d'information CEREQ n° 1 : "Premières orientations méthodologiques des travaux du CEREQ".
  - (2) Universités de Besançon, Grenoble II, Paris X, Rennes I, Toulouse II et Tours. L'université de Grenoble III s'est ensuite, d'elle-même, jointe à cette investigation.

D'autres universités ont exprimé le souhait de bénéficier de la collaboration du CEREQ pour réaliser ce genre d'enquête.

Ces études rejoignent les nouvelles responsabilités imparties aux universités par la loi d'orientation du 12 novembre 1968 et également les arrêtés du 27 février et 1er mars 1973 qui prescrivent que chaque université soit en mesure de déterminer elle-même une part importante des enseignements qu'elle dispense, ainsi que les missions dont ont été chargées les cellules d'information et d'orientation de ces établissements d'enseignement supérieur.

## II - LES RESULTATS D'ENQUETES EXPERIMENTALES

Réalisées pendant la seconde moitié de l'année 1972, et le début de l'année 1973, par voie postale, les investigations menées par les universités ont recueilli des taux de réponse qui se sont situés entre 36% et 55%, taux qui peuvent être considérés comme très satisfaisants étant donné la population concernée.

Ces enquêtes ont permis de dégager des premières indications sur la situation des étudiants ayant quitté l'université en 1970. Bien que non représentatif, du point de vue strictement statistique, de l'ensemble des universités nationales, ces résultats permettent néanmoins de percevoir les grandes tendances, peu différentes d'ailleurs d'une université à l'autre et qui feront ensuite l'objet d'une étude plus approfondie lors de l'exploitation de l'enquête nationale.

### 1. La population étudiante sortie des universités de Besançon, Grenoble II Grenoble III, Paris X, Rennes I, Toulouse II et Tours.

#### 1.1. - Les flux de sortie

Les flux totaux apparents de sortie se situent aux environs de 2000 étudiants pour les universités de Besançon, Grenoble III, Grenoble II Rennes I et Tours, de 3000 pour celle de Toulouse II, de 8500 pour Paris X - Nanterre.

Cependant, ces effectifs de sortie sont surévalués : en effet, une partie non négligeable de ces étudiants a continué des études supérieures soit dans une autre UER, soit dans un autre établissement. Les transferts peuvent représenter jusqu'à 40% des sorties d'une université qui ne peuvent donc être considérés comme un flux vers la population active.

Le problème des transferts non répertoriés par les universités, alourdit considérablement toute enquête relative au devenir des étudiants et ne trouvera sa solution que lorsqu'il existera un fichier étudiant, sinon national, du moins par académie, qui permettra seul d'éliminer les doubles inscriptions et les transferts.

### 1.2. - La répartition par niveau de sortie

Le niveau de sortie des étudiants est le suivant :

- aucun diplôme supérieur au baccalauréat : 15 à 20 %,
- diplôme de 1er cycle ou de fin de 1ère année : 35 à 50 %,
- diplôme de second cycle : . licence : environ 25 %, . maîtrise : 15 à 20 %,
- diplôme de 3ème cycle : moins de 3 %,
- enfin, 10 % environ ont été reçus à un concours de recrutement (agrégation ou CAPES).

Des constatations importantes doivent être faites :

- plus de 50 % des étudiants sortis ont interrompu leurs études supérieures au niveau du 1er cycle ; une très faible partie est sortie au niveau du troisième cycle,
- la même répartition se retrouve, à quelques différences près, pour toutes les disciplines.

### 1.3. - L'origine sociale des étudiants

Un phénomène déjà connu se retrouve ici :

- sous-représentation des milieux modestes,
- sur-représentation des milieux favorisés.

Plus intéressante est l'analyse de l'influence du milieu socio-professionnel des parents. Il apparaît que les enfants d'origine modeste sont sélectionnés avant leur entrée à l'université et ils s'y comportent fort honorablement une fois les handicaps surmontés : leur niveau de sortie n'est pas significativement différent de celui des milieux plus favorisés.

En revanche, le choix de la discipline est plus révélateur : si la majorité s'est orientée vers les études littéraires, en particulier pour les filles, l'élévation du niveau socio-économique des parents entraîne tout spécialement les garçons à s'orienter vers des études de droit, de médecine et dans une moindre mesure de sciences économiques.



#### 1.4. - L'activité professionnelle pendant les études universitaires

La plupart des filles n'ont pas exercé une activité professionnelle parallèlement à leurs études à l'université (les 2/3 environ).

En revanche, un garçon sur deux, en moyenne, a déclaré avoir occupé un emploi (à temps partiel ou à temps plein) avant de quitter l'université.

D'une manière générale, il semble que l'activité professionnelle de l'étudiant soit un obstacle à sa progression universitaire. Cependant, lorsque l'on fait intervenir la catégorie socio-professionnelle, cette influence de l'emploi sur le niveau de sortie n'est pas aussi nette : si le fait d'exercer une activité, pendant ses études, pour un étudiant d'origine modeste semble être un handicap, il n'apparaît par contre aucune liaison significative au niveau des étudiants plus favorisés.

#### 1.5. - L'origine scolaire

Les 2/3 des filles environ sont titulaires de baccalauréats "littéraires", c'est-à-dire essentiellement du baccalauréat A, B ou philosophie.

En revanche, la moitié environ des garçons a obtenu un baccalauréat "scientifique" (C ou Math Elem, D ou Sciences Exp. et dans une proportion très faible E ou Math Technique).

L'orientation vers l'enseignement supérieur montre un phénomène important : une grande partie des titulaires de baccalauréats "scientifiques" s'est dirigée vers des études supérieures dites "littéraires".

Entre 40 et 50% des bacheliers scientifiques se sont orientés vers des études de lettres, de sciences humaines, de droit ou de sciences économiques et 35% des bacheliers scientifiques ont pris cette même orientation.

A l'inverse, 5% des garçons et moins de 3% des filles, titulaires d'un baccalauréat A, B ou philosophie ont opté pour des études scientifiques ou médicales.

L'influence du diplôme d'accès à l'université sur le niveau du diplôme obtenu, avant la sortie de l'université, n'apparaît pas clairement dans les études expérimentales.

## 2. L'activité professionnelle

### 2.1. - La situation des anciens étudiants à la sortie de l'université

- moins de 10% des étudiants sortis ne se sont pas orientés vers la vie active et n'ont pas cherché d'emploi,
- de 20 à 30% ont continué à exercer une activité professionnelle chez le même employeur,
- 60 à 70% ont cherché soit un emploi, soit un nouvel emploi s'ils exerçaient déjà une activité professionnelle pendant leurs études.

Pour les étudiants issus des études médicales, une plus grande proportion n'a pas cherché à exercer une activité (20%), 35% ont continué à exercer un emploi chez le même employeur, enfin 45% environ ont cherché un emploi ou un nouvel emploi. Il apparaît donc, qu'en médecine, une plus grande partie des étudiants exerce déjà une activité professionnelle avant la fin des études.

Numériquement, une différence peu importante existe entre le cas des filles et celui des garçons :

- moins de 5% des garçons sont restés inactifs à la sortie de l'université, contre 5 à 10% des filles,
- une plus grande proportion des garçons exerçaient déjà un emploi avant la sortie de l'université qu'ils ont conservé ensuite : presque 30% des garçons contre moins de 25% des filles.

#### 2.1.1. - Les étudiants n'ayant pas exercé une activité

Si l'on fait intervenir le niveau de sortie, on constate que plus le niveau de sortie est élevé, plus la proportion d'étudiants n'ayant pas cherché d'emploi est faible. A l'inverse, plus il est faible, plus cette proportion est élevée :

- niveau 1er cycle : 15 à 20% des étudiants n'ont pas cherché à exercer une activité,
- niveau 2ème cycle : 5 à 10% seulement n'ont pas cherché à exercer un emploi à la sortie de l'université,
- enfin, niveau 3ème cycle : moins de 10% sont dans ce cas.

L'influence des différentes disciplines est également sensible bien que les écarts soient peu importants : les diplômés en Sciences humaines semblent être les plus nombreux à ne pas exercer un emploi à la sortie de l'université, ainsi que les "littéraires" dans une proportion moindre.

La différence entre les garçons et les filles semble également apparaître dans la mesure où la proportion des filles qui n'exercent aucune activité à la sortie de l'université reste supérieure à celle des garçons pour toutes les disciplines. Mais il faut se garder de généraliser les résultats obtenus par les six universités, car les écarts sont très faibles.

Les causes principalement indiquées du non-exercice d'une activité professionnelle sont au nombre de deux :

- la poursuite d'études en dehors de l'université. Il s'agit essentiellement dans ce cas d'étudiants ayant échoué au niveau du premier cycle ou victime du découragement qui préfèrent aller suivre une autre formation dans un établissement non universitaire,
- les raisons familiales. Il s'agit presque exclusivement des filles et les raisons familiales sont évidentes : mariage, maternité. Cette raison est prédominante au niveau de la fin du second cycle et du troisième cycle.

#### 2.1.2 - Les étudiants ayant continué à travailler chez le même employeur après leur sortie de l'université

Au niveau du premier cycle, 20 à 25% des étudiants sortis exerçaient déjà un emploi pendant leurs études et ont conservé cet emploi après avoir quitté l'université.

Au niveau du second cycle, environ 25% des étudiants sortis ont conservé le même emploi.

Au niveau du troisième cycle, presque la moitié des étudiants occupaient déjà un emploi avant leur sortie de l'université et ils ont conservé cet emploi après avoir quitté l'université.

L'allongement de la durée des études semble amener un nombre croissant d'étudiants à entrer dans la vie active avant la fin de leurs études supérieures. Ces étudiants ont continué à travailler chez le même employeur après la sortie de l'université.

La poursuite d'études a été entreprise essentiellement avec deux objectifs :

- obtenir un complément de formation (40%),
- rechercher une promotion (40%).

Ces raisons ont été indiquées aussi bien par les littéraires que par les autres étudiants : c'est-à-dire que la formation en Lettres ou en Sciences humaines est perçue comme susceptible d'intervenir positivement dans la préparation à des activités professionnelles et dans la promotion sociale. Il s'agit là d'un constat qui va à l'encontre des stéréotypes répandus, à savoir que les étudiants des facultés de Lettres rechercheraient une culture générale plus qu'une formation à la vie professionnelle.

### 2.1.3. - Les étudiants ayant cherché un emploi à la sortie de l'université (ou un nouvel emploi)

Au niveau du premier cycle, 60% des étudiants ont cherché un emploi ou un nouvel emploi après la sortie de l'université.

Au niveau du second cycle, 65 à 70% des étudiants ont cherché une activité ou bien un nouvel employeur. Cette proportion importante semble indiquer que l'obtention d'un diplôme de second cycle marque pour beaucoup d'étudiants la fin du cycle "normal" des études supérieures et l'entrée dans la vie active à un niveau jugé suffisamment élevé pour leur permettre de trouver un emploi correspondant à leur qualification.

Au niveau du troisième cycle, cette proportion d'étudiants cherchant un emploi ou un nouvel emploi diminue (50% des sorties). Cela correspond bien au fait qu'une bonne partie des étudiants sortis à ce niveau (45%) exerçaient déjà une activité qu'ils ont conservé après avoir quitté l'université.

## 2.2. - La recherche d'emploi

### 2.2.1. - Temps de recherche d'un emploi

La grande majorité des étudiants a trouvé un emploi dans les six mois qui suivent leur sortie de l'université (65 à 70%).

- 10% ont exercé une activité professionnelle dès la sortie de l'université (moins de un mois de recherche),
- plus de 30% ont cherché un emploi pendant 1 à 3 mois,
- 10% environ ont mis plus de 12 mois à trouver un emploi.

Le niveau d'études atteint semble avoir eu peu d'influence sur la durée de recherche d'un emploi.

### 2.2.2. - Mode d'obtention de l'emploi

Les démarches personnelles constituent le mode d'obtention dominant pour la plupart des étudiants (le 1/4 environ), ainsi que les relations personnelles (le 1/4 également d'entre eux).

Les concours ont constitué pour environ 20 % d'entre eux le moyen de trouver une activité professionnelle.

Un nombre très faible d'étudiants ont trouvé un emploi grâce à l'Agence nationale pour l'emploi (entre 2 et 3 % d'entre eux seulement).

### 2.3 - Le secteur d'activité de l'employeur

La grande majorité des étudiants exercent une activité principalement dans deux secteurs :

- l'enseignement et la recherche (environ 50 % d'entre eux),
- l'administration (20 %).

Les secteurs du commerce et des services, et des banques et assurances ont recruté environ 10 à 12 % des étudiants. Enfin, peu travaillent dans l'industrie (moins de 10 %) et encore moins dans l'agriculture (2 %).

Des différences importantes existent cependant entre les diverses disciplines.

#### 2.3.1. - Les "littéraires"

Il apparaît que le grand débouché des études littéraires est l'enseignement : 65 à 70 % d'entre eux y exercent une activité. Les filles y sont encore plus concentrées (plus de 70 % d'entre-elles contre 60 % environ des garçons).

Les "littéraires" se sont orientés ensuite, à peu près à égalité, vers les secteurs de l'administration (10 %) et des banques et assurances (10 % environ).

#### 2.3.2. - Les diplômés en Sciences humaines

Une proportion moins importante est dans l'enseignement (55 à 60 %). Mais plus de 35 % ont trouvé un emploi dans le secteur du commerce et des services. Ce secteur regroupe en particulier les bureaux d'études, entreprises d'enquêtes, conseils en organisation et des activités sociales ou médicales où les psychologues et sociologues doivent trouver normalement à s'employer.

### 2.3.3. - Les diplômés en Droit

Le secteur d'activité qui a recruté le plus de juristes est celui de l'administration (30 % environ).

Trois secteurs ont recruté ensuite chacun 15 à 20 % des étudiants en Droit :

- le secteur du commerce et des services,
- le secteur des banques et assurances,
- le secteur de l'enseignement et de la recherche.

L'industrie n'a recruté que 5 à 10 % de ces diplômés.

### 2.3.4. - Les diplômés en Sciences économiques

Les diplômés en Sciences économiques se répartissent essentiellement dans trois secteurs d'activité qui en ont recruté environ 20 % chacun :

- les banques et assurances,
- l'administration,
- l'enseignement et la recherche.

Le secteur du commerce et des services en a recruté un peu moins (15 %).

Phénomène important à noter, l'industrie a recruté beaucoup plus d'étudiants en Sciences économiques que les autres disciplines : entre 10 et 15 % de ceux-ci.

### 2.3.5. - Les scientifiques

Le secteur de l'enseignement et de la recherche apparaît comme le secteur d'activité qui offre le plus d'emplois aux scientifiques : 50 % environ des scientifiques y exercent une activité.

L'administration en a recruté entre 15 et 20 %, et l'industrie 10 % environ.

Les scientifiques se répartissent ensuite à peu près à égalité (5 % environ) dans chacun des autres secteurs : agriculture, transport et télécommunications, commerce et services, banques et assurances.

#### 2.4. - Le type de fonction occupée

Il a été impossible au niveau de ces enquêtes expérimentales comportant des effectifs trop peu nombreux de décomposer les divers types de fonctions. La synthèse des résultats portera donc uniquement sur les grands groupes de fonctions. L'enquête nationale permettra seule de définir plus finement les fonctions occupées par les anciens étudiants et de cerner plus directement la liaison existant entre le niveau et la spécialité de formation d'une part et le niveau de qualification dans chaque fonction exercée, d'autre part. En effet, si nous prenons l'exemple des fonctions d'enseignement qui sont parmi les plus nombreuses, elles regroupent à la fois des enseignants titulaires et des non-titulaires (maîtres auxiliaires, instituteurs remplaçants ...) ayant une situation professionnelle bien différente et qu'il est donc très important de distinguer.

Deux types de fonctions sont principalement occupés par les anciens étudiants :

- les fonctions d'enseignement (30 % environ),
- les fonctions administratives (25 % environ).

Une différence est à noter : les garçons sont plus nombreux dans les fonctions administratives, les filles sont plus nombreuses dans les fonctions d'enseignement.

Par ailleurs, les fonctions de direction sont essentiellement le fait des garçons alors qu'en revanche les fonctions médico-sociales sont occupées en grande partie par des filles.

Les fonctions techniques de la production et de l'entretien sont peu nombreuses et presque uniquement le fait des garçons.

Des différences importantes peuvent être mises en évidence selon les diverses disciplines de formation :

##### Les "littéraires"

- plus de la moitié exercent des fonctions d'enseignement (mais 60 % des filles),
- 20 % exercent des fonctions littéraires et artistiques,
- 10 % seulement des fonctions administratives.

##### Les étudiants de Sciences humaines

- les fonctions médico-sociales sont les plus nombreuses à être occupées par des étudiants de sociologie et de psychologie (40 %) ; il s'agit en grande partie des psychologues ayant des emplois de techniciens de la psychologie et de l'orientation,
- les fonctions d'enseignement sont ensuite les plus nombreuses (entre 35 et 40 % mais 50 % environ pour les garçons).

### Les "juristes"

Ce sont les fonctions administratives qui ont le plus attiré les étudiants en droit (plus de 40 %), viennent ensuite les fonctions commerciales (entre 15 et 20 %), les fonctions d'enseignement (15 %) et les fonctions juridiques (15 %).

Ces dernières fonctions sont d'ailleurs presque exclusivement réservées aux garçons (plus de 20 % de ceux-ci) mais en revanche les filles sont plus nombreuses à occuper des fonctions d'enseignement (30 % environ de celles-ci).

### Les "économistes"

- 40 % des économistes occupent des fonctions administratives,
- presque 30 % ont déclaré avoir des fonctions de direction et 12 % occupent des fonctions commerciales.

Si l'on fait une différenciation supplémentaire selon le sexe, on observe que presque 30 % des filles occupent des fonctions d'enseignement et que 25 % environ occupent des fonctions administratives. Les garçons sont très peu nombreux à avoir des fonctions d'enseignement, mais plus de 40 % ont des fonctions administratives et plus de 15 % des fonctions commerciales.

### Les "scientifiques"

- les anciens étudiants scientifiques sont environ 40 % à occuper des fonctions de recherche ou d'études,
- 23 % ont des fonctions de direction,
- entre 15 et 20 % occupent des fonctions techniques de la production et de l'entretien,
- 15 à 20 % exercent des fonctions dans l'enseignement, en particulier les filles.

### 2.5. - Le statut de l'employeur

- plus de la moitié des étudiants occupent un emploi dans le secteur public,
- un peu plus de 30 % dans le secteur privé,
- moins de 10 % dans le secteur para-public.

Les filles sont encore plus nombreuses dans le public (presque 70 % d'entre elles) tandis qu'à l'inverse les garçons sont presque 45 % à travailler dans le secteur privé.

Les enseignants qui sont, on l'a vu, très nombreux, sont environ 85 % dans le secteur public mais les filles sont plus nombreuses dans le secteur privé (plus de 15 %) que les garçons (10 %).



Les fonctions administratives sont essentiellement localisées dans le secteur public (60 % environ) ; entre 10 et 15 % dans le secteur para-public.

Les fonctions de direction se répartissent à peu près à égalité pour 30 % respectivement dans le secteur public et le secteur privé. Mais, les filles exercent de telles fonctions presque uniquement dans le secteur public, tandis que les garçons occupant ces fonctions sont environ 50 % dans le secteur privé.

Les fonctions commerciales sont essentiellement concentrées dans le secteur privé (80 % mais plus de 85 % des garçons).

Presque 70 % des fonctions médicales et sociales sont concentrées dans le secteur public (les 3/4 des filles).

A l'inverse, les fonctions juridiques qui sont presque exclusivement le fait des garçons sont concentrées dans le secteur privé (80 %).

#### 2.6. - La taille de l'entreprise

- 35 % environ sont employés dans des entreprises de plus de 1000 employés, (20 % dans des entreprises de plus de 5000 employés) c'est-à-dire les grandes entreprises,

- 15 % sont employés dans de petites entreprises ne dépassant pas 10 employés,

- 15 à 20 % dans des entreprises dont la taille est comprise entre 10 et 50 salariés,

- 15 à 20 % dans des entreprises de 50 à 200 salariés,

- 10 % environ dans des entreprises de 200 à 500 employés et moins de 10 % dans des entreprises de 500 à 100 employés.

On constate donc que plus de la moitié des étudiants travaillent dans des entreprises qui dépassent 200 employés, c'est-à-dire dans les entreprises moyennes et surtout les grandes entreprises.

#### 2.7. - Les revenus

- Un nombre très faible d'étudiants perçoit un revenu inférieur à 1000 francs par mois (5 % environ),

- 15 à 20 % environ ont un revenu mensuel qui se situe dans la tranche 1000-1300 francs (sauf pour les étudiants de la région parisienne où cette tranche ne regroupe que moins de 10 % de l'ensemble),

- 15 % gagnent entre 1300 et 1600 francs et,

- 20 % entre 1600 et 2000 francs.

C'est dire qu'environ le 1/3 des étudiants a un salaire qui se situe entre 1300 et 2000 francs par mois.

Plus de la moitié des étudiants sortis en 1970 de ces universités n'ont, trois ans après, qu'un salaire ne dépassant pas 2000 francs par mois. Le 1/4 environ ne dépasse pas un revenu de 1300 francs.

Au-delà de 2000 francs, 10 à 12% ont un salaire inférieur à 2300 francs et 10% environ ont un revenu qui se situe entre 2300 francs et 3000 francs par mois (20% environ pour ceux originaires de la région parisienne).

Enfin, 15% environ ont un revenu mensuel dépassant 3000 francs.

L'influence du sexe est très nette : les filles sont proportionnellement plus nombreuses que les garçons dans les basses tranches de salaire et moins nombreuses dans les tranches élevées.

Ainsi, plus des 3/4 des filles ont un revenu qui ne dépasse pas 2000 francs par mois. La moitié environ d'entre-elles ont un revenu mensuel inférieur à 1300 francs.

L'influence du niveau du diplôme de sortie, bien que non déterminante, est cependant perceptible : l'élévation du niveau de sortie entraîne une élévation du revenu vers les tranches plus élevées. Cette influence est d'ailleurs plus marquée dans les tranches les plus élevées que dans les tranches basses, c'est dire qu'au niveau des salaires les plus bas, certains diplômés du niveau licence et plus, occupent soit un emploi à temps partiel, soit un emploi d'attente.

L'enquête nationale devrait permettre de mieux cerner ces difficultés d'emploi conduisant à une déqualification pour certains, en particulier en décontractant les catégories d'emploi.

L'influence de la discipline apparaît plus nettement dans la répartition des revenus :

Les "littéraires" sont incontestablement ceux qui sont les plus nombreux dans les tranches de revenus les plus basses :

- plus de la moitié perçoit un salaire inférieur à 1600 francs par mois,
- presque les 3/4 perçoivent un revenu mensuel inférieur à 2000 francs,
- à l'inverse, ils sont peu nombreux dans les tranches de salaires les plus élevées, et en outre il s'agit presque exclusivement de garçons.

Les étudiants en Sciences humaines ont une situation peu différente, excepté pour les tranches de salaires les plus hautes où ils sont proportionnellement plus représentés que les littéraires (en particulier dans la région parisienne).

Mais, ce sont les "juristes" et les "économistes" qui sont les plus nombreux dans les tranches de salaires les plus élevées, et les moins nombreux dans les tranches les plus basses :

- 35 à 40 % ont un salaire inférieur à 1600 francs
- plus de 50 % gagnent plus de 2000 francs par mois.

La situation des "scientifiques" est intermédiaire :

- leur situation dans les tranches de salaires les plus basses est comparable à celle des "économistes" et "juristes",
- mais, dans les tranches de salaires les plus élevées ils sont proportionnellement moins nombreux que ces derniers,
- la grande majorité (50 % environ) se situent dans la tranche 1300-2000 francs.

### 3. Jugements sur l'emploi

Au total, 55 à 60 % des anciens étudiants se déclarent satisfaits de leur emploi.

Mais, une différence importante existe entre les diverses disciplines.

C'est en Sciences économiques que l'on rencontre proportionnellement le plus de satisfaits (environ 70 %), viennent ensuite les "juristes" avec 60 % environ, puis les Lettres et les Sciences humaines avec moins de 60 %, enfin les scientifiques avec environ 50 %.

En revanche, le niveau d'études atteint avant la sortie de l'université semble avoir une influence moins déterminante (bien que cependant sensible aux niveaux les plus élevés) :

- Les étudiants sortis sans avoir dépassé le niveau de fin de première année d'enseignement supérieur semblent être les moins satisfaits de leur emploi (la moitié environ se déclare satisfaite) ;
- Il est à remarquer qu'au niveau de la fin du premier cycle, une proportion importante se déclare satisfaite de son emploi (60 %) ;
- Au niveau licence (ou première année du second cycle), 55 à 60 % des étudiants semblent satisfaits de leur emploi ;
- Au niveau maîtrise et plus, plus de 60 % se déclarent satisfaits.

L'influence du niveau de sortie sur la satisfaction de l'emploi est donc loin d'être évidente. Mais, par contre, les filles se déclarent proportionnellement moins satisfaites de leur emploi que les garçons (50 % pour les filles contre 70 % pour les garçons).

### Les causes d'insatisfaction

Les trois principales causes d'insatisfaction qui ont été indiquées sont les suivantes :

- perspectives insuffisantes de promotion (20 %),
- niveau de l'emploi ne correspondant pas au niveau des études (20 %),
- salaire insuffisant (20 %).

Deux observations sont cependant à faire.

En effet, une grande partie des étudiants ayant déclaré être insatisfaits de leur emploi n'ont indiqué ensuite aucune cause d'insatisfaction. Ceci semblerait donc nous faire croire que si l'insatisfaction est bien ressentie, elle demeure pour beaucoup floue et mal localisée.

D'autre part, si l'on fait intervenir une différenciation entre les mécontents des deux sexes, il apparaît que la proportion de non satisfaits est plus grande chez les filles que chez les garçons. Cela est à rapprocher de la situation générale des femmes dans le monde du travail : disparités salariales à qualifications égales, postes élevés pratiquement réservés aux hommes. Cette situation correspond d'ailleurs exactement aux trois principales causes d'insatisfaction indiquées. Il semble donc que se soit essentiellement les filles qui aient indiqué les raisons de leur mécontentement.

Les autres raisons d'insatisfaction vis-à-vis de l'emploi ont été peu indiquées (insécurité de l'emploi, travail peu intéressant, 10 à 15 % respectivement).

### 4. Jugements sur la formation

#### 4.1. - Correspondance formation-emploi

55 à 60 % environ des anciens étudiants estiment que leur formation universitaire correspond à leur emploi.

Cependant, les garçons sont proportionnellement plus nombreux à estimer que leur emploi correspond à leur formation : 60 % des garçons mais seulement 50 % des filles estiment que leur emploi correspond à leur formation. Ce point est à rapprocher de la situation professionnelle féminine que nous avons déjà décrite.

Pour ceux qui considèrent que leur emploi ne correspond pas à leur formation, le choix de cet emploi a été déterminé essentiellement en raison du manque de place dans la spécialité du diplôme qu'ils ont obtenu (30 % environ).

Les raisons familiales viennent ensuite au second rang (15 à 20 %). Elles sont plus souvent indiquées par les filles que par les garçons. Des responsabilités familiales peuvent entraîner l'obligation rapide de travailler et l'acceptation de la première offre d'emploi. Cependant, en dernière analyse, c'est bien parce qu'il n'existe pas d'offre d'emploi correspondant à la spécialité du diplôme que dans ce cas également l'emploi a été accepté. C'est dire, qu'en fait, l'exercice d'un emploi en dehors de la spécialité du diplôme a comme origine essentielle la non-existence de débouchés professionnels correspondant sur le marché de l'emploi.

L'appât d'un salaire plus élevé n'est pas une cause déterminante (10 % seulement des réponses).

Enfin, il faut remarquer que moins de 5 % des étudiants ont accepté un emploi en dehors de leur spécialité pour ne pas changer de résidence. Il semble donc qu'une mobilité géographique soit facilement acceptée par cette population, dès lors qu'il s'agit de trouver un emploi.

Il faut remarquer également le nombre important d'autres raisons qui ont été indiquées sur le questionnaire (environ 40 % des réponses). Mais, au niveau de l'exploitation, il n'a pas été possible dans ces enquêtes expérimentales d'en tenir compte.

#### 4.2. - Satisfaction au regard de la formation

30 % des anciens étudiants seulement ont exprimé leur insatisfaction au regard de la formation universitaire. La majorité (plus de la moitié) estime que la formation reçue est moyennement satisfaisante. 15 à 20 % seulement se sont déclarés satisfaits de la formation universitaire qu'ils ont reçue.

Les garçons comme les filles semblent avoir exactement la même opinion sur la formation.

Une remarque importante est à formuler ici si on rapproche ce jugement de celui sur l'emploi : les anciens étudiants expriment plus volontiers leur insatisfaction vis-à-vis de l'emploi que vis-à-vis de la formation (ce phénomène est particulièrement net pour les filles). Il semble donc que pour eux les difficultés qu'ils vivent proviennent du marché du travail ou plus exactement du rapport université- marché du travail plutôt que l'institution universitaire elle-même.

Si l'on fait intervenir les diverses disciplines, il n'apparaît pas de différence significative dans la proportion d'individus s'étant déclarés insatisfaits de la formation reçue.

Il paraît vraisemblable de dire qu'il faudrait procéder à une analyse plus fine de chaque discipline. Cela était impossible dans ces enquêtes expérimentales, mais l'enquête nationale en cours devrait permettre de descendre à ce niveau de finesse lors de son exploitation.

#### 4.3. - Appréciations sur la formation

D'une façon générale, le principal grief qui est fait à la formation universitaire dans son ensemble est celui d'être trop théorique. Les deux autres reproches les plus indiqués sont ensuite :

- formation trop générale,
- formation mal équilibrée.

Cependant, ces appréciations sur la formation sont trop générales pour être valablement interprétées ; il est nécessaire de les mettre en relation avec la discipline et la spécialité de formation, ainsi qu'avec les divers types d'emplois occupés. Cette analyse qui sera possible dans l'enquête nationale, permettra de mettre en évidence les relations entre les qualifications acquises à l'université et celles utilisées dans les premières années de la vie professionnelle.

#### 4.4. - Formation complémentaire

##### 4.4.1. - Buts de la formation complémentaire

Le but principal recherché par les anciens étudiants en suivant une formation complémentaire est celui d'être mieux adapté à leur emploi (environ 40% des réponses).

Ce but est indiqué de manière prioritaire dans toutes les disciplines. Si moins du tiers seulement a exprimé son insatisfaction de la formation reçue, en revanche une grande partie des répondants expriment donc le souhait d'être mieux adaptés à leur emploi et de recevoir pour cela une formation en ce sens.

Le second but recherché, le plus indiqué également, est celui d'un élargissement des débouchés.

La formation complémentaire est donc ressentie par la plupart dans un but professionnel pratique.

Les autres buts indiqués ne dépassent pas 10% des réponses.

Seul le but "trouver un emploi" représente environ 15% des réponses féminines, ce qui semblerait prouver l'existence de difficultés plus grandes pour les filles en quête d'un emploi, cet item ayant été peu indiqué par les garçons.

#### 4.4.2. - Types de formation complémentaire

Les réponses à cette question apparaissent comme très cohérentes avec les buts indiqués à la question précédente.

Les anciens étudiants, durant les trois années suivant leur sortie de l'université, ont ressenti en majorité le désir de recevoir une formation ultérieure dans des matières proches et complémentaires de la formation qu'ils possèdent déjà, ce qui correspond bien à leurs souhaits d'être mieux adaptés à leur emploi et d'accroître leurs débouchés.

Le désir de connaissances supplémentaires dans des techniques nouvelles n'a été indiqué que par 20% environ d'entre eux (informatique plus de 10%).

Enfin, la recherche d'un supplément de culture générale est un but qui concerne peu d'anciens étudiants et essentiellement dans l'apprentissage de langues vivantes.

## CONCLUSION

---

Au terme de cette présentation des principaux résultats d'enquêtes expérimentales, il paraît nécessaire de faire le point sur leur interprétation.

Sur le plan général, les informations recueillies sont cohérentes avec la masse de toutes les informations partielles disponibles par ailleurs ; elles sont également cohérentes entre elles. Certes, les chiffres donnés ne sont pas statistiquement représentatifs de la population totale étudiante, mais ils sont fiables quant aux tendances générales qu'ils permettent de mettre en évidence.

L'intérêt de ces études a été de fournir un certain nombre de renseignements qui pourront être approfondis dans une phase ultérieure.

L'enquête en cours sur un échantillon national représentatif permettra seule de passer à une analyse plus fine des données en prenant pour base les indications dégagées par l'analyse des résultats des enquêtes expérimentales. Le grand nombre de données permettra de dépasser le stade descriptif qui a été le seul possible dans ces premières enquêtes. Enfin, les résultats obtenus ne doivent pas conduire à un optimisme excessif.

D'une part, il faut noter l'importance des effectifs d'étudiants qui interrompent leurs études universitaires avant l'accomplissement du cycle normal d'études : la moitié environ ne dépasse pas le niveau du premier cycle. Ils ne sont d'ailleurs pas les plus mécontents ; à ce niveau des études, le projet professionnel n'est pas formé avec beaucoup de consistance et le niveau d'attente est encore suffisamment flou pour permettre une adaptation réaliste à la situation existante. Le D. E. U. G. , récemment mis en place, et à condition qu'il soit reconnu sur le marché de l'emploi, pourrait constituer à cet égard une solution intéressante pour un nombre important d'entre eux.

D'autre part, pour les raisons de grandeurs d'effectifs déjà indiquées, le degré de finesse avec lequel l'exploitation des enquêtes expérimentales a été entreprise n'a pas permis de mettre en évidence des phénomènes pourtant nécessaires à une bonne interprétation des résultats.



Ainsi le nombre de chomeurs déclarés comme tel apparaît faible. Mais, l'analyse plus fine des emplois révèle une certaine déqualification ; pour ne prendre que l'exemple des enseignants qui sont parmi les plus nombreux, une partie importante d'entre-eux n'ont en fait qu'un emploi que l'on peut qualifier "d'attente" (instituteurs remplaçants et surtout maîtres auxiliaires au niveau des diplômés du second cycle). Que deviennent les étudiants au moment où les débouchés vers l'enseignement se réduisent dans des proportions importantes ? Le nombre élevé des emplois divers dans le secteur tertiaire donne une indication. Mais pour l'essentiel, ces emplois semblent entraîner une grande insatisfaction. C'est dire qu'ils ne correspondent pas aux attentes formées pendant les études, en particulier pour ceux atteignant la licence ou la maîtrise, et qu'ils sont suivis d'une grande déception devant la médiocrité des emplois offerts.

La prise de conscience ne s'effectue cependant pas à l'encontre de la formation universitaire reçue, sauf à la juger trop générale, mais dans le désir d'une formation complémentaire qui permettrait de trouver un emploi qualifié et de s'y adapter rapidement.

L'intérêt d'une culture générale étendue ne semble donc pas remis en cause. Mais parallèlement si l'on considère l'ensemble des réponses à la fois aux questions sur l'emploi, la formation reçue et les formations complémentaires ressenties nécessaires et les jugements qui s'y rapportent, il apparaît clairement une demande d' "ouverture vers le concret" qui devrait donc s'inscrire dans l'organisation des études, en particulier dans le second cycle.

Une culture générale étendue reste nécessaire pour l'insertion dans l'économie moderne. La formation universitaire, tout en gardant un aspect théorique important pour permettre les adaptations nécessaires en cours de carrière et son rôle d'incitation à la réflexion, devra comporter également un aspect plus concret et plus spécialisé.

Les études expérimentales ont été réalisées :

- dans le cadre du département Formations & Carrières du CEREQ par A. CHARLOT et K. BECIRSPAHIC

- et par les Universités de :
  - Besançon
  - Grenoble II
  - Grenoble III
  - Paris X
  - Rennes I
  - Toulouse II
  - Tours

L'Université de Paris VII a participé à leur conception.

Ce document de synthèse a été rédigé par A. CHARLOT.

Ce document de travail n'étant destiné qu'à une diffusion restreinte la reproduction totale ou partielle en est interdite.



Centre d'études  
et de recherches  
sur les qualifications

CENTRE D'ETUDES  
SUR LES QUALIFICATIONS  
(Min. Education Nationale)